

6. Le culte spirituel (Rm 12 à 15)

Toute la section « pratique » est annoncée par le thème énoncé dans les deux premiers versets. Toute la vie du chrétien est appelée à être un culte à la gloire de Dieu. La difficulté vient de ce que les chrétiens vivent dans un monde qui propose des manières de penser et de vivre qui ne sont pas conformes aux idéaux du royaume de Dieu. Par la nouvelle naissance, le chrétien est entré dans la solidarité avec le Christ, mais celle-ci est mise à mal chaque jour par la pression de l'humanité ancienne. Cette humanité ancienne n'est pas qu'à l'extérieur, elle est encore dedans! D'où l'exhortation à être transformés par le renouvellement de l'intelligence. Le culte spirituel, c'est la vie que fait mener l'Esprit du Christ pour la gloire de Dieu.

Paul propose trois applications pratiques de ce thème avec : la vie dans la communauté chrétienne, le rapport avec les autorités, et finalement une dernière fois, les relations entre Juifs et non-Juifs.

La vie d'Église : humilité, reconnaissance de la diversité, amour, respect mutuel, zèle dans le service et la prière, solidarité, voilà les piliers principaux de la vie communautaire selon Paul.

Exercice 4.7/7 : Notez que Paul donne une liste de sept dons (Rm 12.6-8). Quelle différence y a-t-il entre les quatre premiers et les trois derniers ?

Les autorités : ce passage a été souvent discuté car il semble obliger les chrétiens à se soumettre, quoi que fassent les autorités. En réalité, Paul envisage ici le cas d'autorités exerçant leur rôle selon la justice. Il reprend en fait l'enseignement de Jésus disant que le service de Dieu n'oblige pas à la désobéissance civile (rendez à César ce qui est à César). Le chrétien, citoyen d'une patrie céleste, reste soumis aux autorités de son pays. Ce passage ne dit rien sur la politique, et notamment sur l'exercice démocratique de ses responsabilités politiques; mais on comprend que ce n'était pas d'actualité sous l'Empire romain. S'il est dit que le chrétien n'est pas un anarchiste, il n'est pas dit non plus qu'il doit être toujours de l'avis du pouvoir en place!

Exercice 4.7/8 : Qu'est-ce qui, dans la Bible, limiterait la soumission chrétienne aux autorités ?

Romains 14.1-15.13, les forts et les faibles : ce sujet vise essentiellement les rapports entre judéo-chrétiens et pagano-chrétiens. Il est possible de rassembler l'enseignement de ce passage sous trois rubriques :

- **Chacun est responsable personnellement devant Dieu et pas devant les autres.**

Dans l'Église il reste de la place pour une diversité de comportements. Tous ne sont pas obligés d'avoir le même avis sur tout. Paul souligne que c'est devant Dieu que chacun est responsable, et Dieu prend soin de chacun. Personne n'a

donc à s'instituer le directeur de conscience des autres. Ce qui implique aussi que chacun doit agir par conviction à cause de Dieu, et non sous l'effet de l'entraînement dans un sens ou dans l'autre.

- **Cela ne signifie pas que chacun a la vérité.** Paul, ayant laissé de l'espace à chacun, n'en déduit pas que tout le monde a raison. Il maintient, par exemple, que tout est pur dans l'alimentation, qu'il n'est donc pas nécessaire de se priver d'un aliment parce que celui-ci serait impur.
- **L'amour est premier.** Ayant rappelé sa conviction il ne veut pas l'imposer. Il rappelle que l'amour est plus important que tout. Le fort c'est celui qui a de l'amour, pas celui qui se flatte de savoir. Il exhorte chacun à chercher non pas son intérêt, ce qui lui plaît, mais ce qui est utile pour l'édification. *Faites-vous mutuellement bon accueil, comme le Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu* (15.7).

■ **Exercice 4.7/9** : Comment, dans l'Église, distinguer ce qui dans la conduite de la vie personnelle est laissé à l'appréciation de chacun et ce qui concerne l'Église ?

7. Épilogue (Rm 15.14-16.27)

La fin de la lettre ne présente pas de difficultés, mais elle fourmille de renseignements non seulement sur les projets de Paul, mais encore sur ses relations, sa situation, elle mérite d'être lue avec attention.

■ **Exercice 4.7/10** : Lisez le chapitre 16 en notant la place qu'y tiennent les femmes...

Petit lexique du vocabulaire de Paul

Il faut prêter une attention extrême au sens de certains mots employés par Paul. Il est indispensable pour comprendre l'enseignement de l'apôtre de rechercher le sens qu'il attribue à des mots comme chair, péché, foi, justice, loi, esprit...

1. La chair

Le mot chair apparaît plus de vingt fois dans Romains et est souvent opposé à l'esprit. L'opposition esprit-matière, fondamentale dans la philosophie grecque, n'est pas l'arrière-plan de la pensée de Paul.

La chair c'est une partie de la création. Dans ce sens elle désigne d'abord le corps physique, les muscles (Rm 2.28)! Mais aussi la descendance, la parenté humaine : Romains 1.3; 4.1; 9.5; et finalement l'humanité en général : Romains 3.20 (Ps 65.3; Jr 12.12, etc.) et tout particulièrement l'humanité devant Dieu.

Donc « toute chair » signifie : tout homme. La « chair », ou nature humaine, est faible (Rm 6.19). C'est cette nature que le Christ endosse, toutefois sans péché (Rm 1.3; 8.3; 9.5).

La chair c'est également la création touchée par la révolte. Sous cet aspect la chair est une façon de vivre et de penser en humain pécheur. Ce qui est pécheur ce n'est pas la chair, mais la confiance en elle (Ph 3.3-4). L'expression « selon la chair » associée aux verbes : « marcher », « se glorifier », « connaître », « vivre », exprime une orientation fondamentale de la vie, une organisation de la vie en fonction de critères strictement terrestres et humains; vivre selon la chair c'est une attitude globale. Dans cette perspective, la chair peut être considérée comme « l'instrument » du péché. La chair n'est pas une puissance qui agirait de la même manière que l'Esprit, cependant, par moments, Paul la présente comme une force qui s'oppose à l'action de l'Esprit (cf. Ga 5.13). Cette puissance n'est pas étrangère à l'homme, elle fait partie de lui. L'homme peut décrire la chair comme une force qui l'entraîne loin de Dieu, il ne s'agit pourtant que de sa propre faute (Rm 7).

Pour le croyant marchant selon l'Esprit, la « chair » peut donc évoquer sa vieille ou ancienne nature (Rm 6.6; 7.18), sa nature non régénérée (Rm 7.5; 8.8-9). Romains 8.1-13 présente la « chair » comme les pensées de l'homme naturel (pré-chrétien) qui se rebellent contre Dieu. Romains 7 montre l'homme « pré-chrétien » qui, malgré sa « bonne volonté », agit contre Dieu.

Résumé

Le salut n'est pas dans le refus de la condition corporelle (ou humaine). La chair n'est pas un domaine délimité de la création, domaine qui serait particulièrement mauvais. La chair n'est mauvaise que parce que l'homme place sa confiance en elle. Les péchés de la « chair » sont donc loin d'être limités aux seuls vices liés au corps. Le péché, quel qu'il soit, est une œuvre de la « chair », à commencer par l'orgueil et l'incrédulité.

2. La loi

Le mot loi revient plus de 70 fois dans l'épître, mais il n'a pas toujours le même sens, il peut faire référence à :

Un texte : la loi de Moïse (Torah ou Pentateuque). C'est évidemment le cas quand Paul parle de la Loi et des Prophètes, faisant ainsi allusion à la division hébraïque de la Bible (cf. 3.21). Par extension le mot « loi » peut aussi désigner tout l'Ancien Testament (cf. 3.19).

Un principe : En 3.27, quand Paul parle de la loi des œuvres et même de la loi de la foi, il envisage la loi comme un principe général d'action et de compréhension. Dans les expressions « loi du péché », « loi de l'Esprit », « loi que confirme mon intelligence », le mot « loi » peut aussi devenir l'équivalent de puissance (principe dynamique) pour évoquer la puissance du péché ou celle de l'Esprit (8.2). Dans un sens atténué il peut seulement viser une sorte de loi naturelle (2.14; 7.23).

La contestation de Paul

Paul ne se contente pas de contester le légalisme juif (cf. 2.17-23), il reconnaît la sincérité des Juifs (cf. 10.2), mais il conteste l'utilisation juive de la loi. La loi

n'est pas une voie de salut (10.3-4). Il ne s'agit pas de choisir entre légalisme et spiritualité, mais entre la loi rédemptrice et la foi dans le rédempteur. La loi est sainte mais elle ne sauve pas, elle ne peut sauver l'homme, il faudrait que l'homme soit affranchi de la « chair » pour accomplir la loi dans toutes ses exigences. Paul déclare que l'homme, en choisissant de se mettre sous la loi, se condamne, car il est alors tenu d'observer toute la loi (cf. Ga 3.10 et 5.3). Plus que cela, il considère que la pratique de la loi par l'homme charnel ajoute à son péché! Le zèle pour la loi témoigne de la volonté de l'homme de se glorifier devant Dieu (3.27) et d'être indépendant. Paul ne nie pas la supériorité morale des Juifs sur les païens, mais à ses yeux le péché n'est pas d'abord la transgression des lois mais la volonté de se passer de Dieu. Lire Philippiens 3.3-9.

3. *S'enorgueillir?*

S'enorgueillir, se glorifier, avoir comme sujet d'orgueil, sont des expressions très fréquentes chez Paul. L'importance de ce thème vient certainement de ce qu'il considère le péché d'abord comme la prétention de l'homme qui veut se faire valoir devant Dieu, par la justice de ses œuvres (les Juifs, cf. Rm 2.23; 3.27), ou par sa sagesse (les Grecs, 1Co 1.29-30). Cette prétention pécheresse est remplacée chez le chrétien par un nouveau sujet d'orgueil qui n'est autre que le Christ. L'assurance du chrétien est en Dieu.

4. *La justice de Dieu selon Luther*

(Préface au premier volume de ses œuvres complètes en latin, Wittenberg 1545).

J'avais été pris [...] d'un désir étonnant de connaître Paul dans son épître aux Romains [...] je haïssais ce mot de « justice de Dieu » parce que j'avais appris, selon l'usage et l'habitude de tous les docteurs, à comprendre philosophiquement comme s'il s'agissait de la justice formelle ou active (comme ils disent), par laquelle Dieu est juste et punit les pécheurs et les injustes. [...] Jusqu'au moment où, Dieu ayant pitié [de moi] qui méditais jours et nuits, [...] j'ai commencé à comprendre la justice de Dieu, celle par laquelle le juste vit par le don de Dieu, c'est-à-dire la foi, et que cette phrase [Rm 1.17] signifie que la justice de Dieu est révélée par l'Évangile, à savoir la justice passive, par laquelle, miséricordieux, il justifie par la foi [...]. Ici, je sentis que j'étais tout à fait né à nouveau et que j'étais entré à portes ouvertes dans le paradis même. Ici, tout à coup, une autre face de L'Écriture tout entière m'apparut... désormais autant j'avais haï précédemment ce mot de « justice de Dieu », autant ce mot si doux me soulevait d'amour, si bien que ce passage de Paul fut vraiment pour moi la porte du paradis¹.

1. Martin Luther, WA 54, p. 185 [lg 15-20]-186 [lg 3-7, 14-16] (trad. Georges Lagarrigue dans M. Luther, *Œuvres choisies*. Tome 18, *Études sur les Psaumes*, Genève, Labor et Fides, 2001, p. 94 note 80).